

TABLEAU SYNOPTIQUE

S'ALLIER DEVANT L'ITINÉRANCE

PLAN D'ACTION

INTERMINISTÉRIEL

EN ITINÉRANCE

2021-2026

3 axes

14 actions

31 mesures

VISION

Le gouvernement du Québec doit prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Lutter contre la stigmatisation
2. Se responsabiliser collectivement
3. Reconnaître la diversité des visages, des parcours et des réponses
4. Accompagner et soutenir
5. Renforcer la capacité d'agir

INVESTISSEMENTS

Près de **280 M\$** en cinq ans

PRÉVENTION	ACCOMPAGNEMENT	INTERSECTORIALITÉ
<p>1. Jeunes vulnérables</p> <p>1.1 Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation</p> <p>1.2 Rejoindre plus de jeunes en rehaussant le Programme Qualification des jeunes</p> <p>1.3 Assister les jeunes les plus vulnérables dans la gestion de leurs avoirs</p>	<p>5. Logements</p> <p>5.1 Ajuster les programmes pour les adapter</p> <p>5.2 Augmenter le nombre de logements</p> <p>5.3 Augmenter l'offre de services d'accompagnement</p> <p>6. Soins et services sociaux</p> <p>6.1 Soutenir le continuum d'hébergement d'urgence et de transition</p> <p>6.2 Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes</p> <p>6.3 Consolider les services de proximité en itinérance</p> <p>6.4 Réduire les barrières d'accès à un médecin de famille, à la carte d'assurance maladie et aux médicaments</p> <p>7. Revenu</p> <p>7.1 Développer des services de fiducie volontaire</p> <p>7.2 Documenter les freins à l'accès à l'aide financière de dernier recours, au Programme objectif emploi et à certaines mesures fiscales</p> <p>8. Éducation, (ré)intégration sociale et socioprofessionnelle</p> <p>8.1 Documenter les initiatives en vue de constituer un projet de démonstration</p> <p>8.2 Développer une offre de programmes adaptés</p> <p>8.3 Bonifier l'offre des écoles de la rue</p> <p>9. Interventions policières et judiciaires</p> <p>9.1 Créer et consolider les pratiques mixtes d'intervention psychosociale et policière</p> <p>9.2 Mettre en place le Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire</p> <p>9.3 Procéder à l'examen des directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de les adapter, le cas échéant, aux réalités de l'itinérance</p>	<p>10. Premières Nations et Inuit</p> <p>10.1 Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance</p> <p>11. Coordination</p> <p>11.1 Améliorer l'accès au continuum de programmes et de services en logement</p> <p>11.2 Actualiser la <i>Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir</i></p> <p>12. Compétences</p> <p>12.1 Soutenir la mise en œuvre de bonnes pratiques</p> <p>12.2 Former et sensibiliser les travailleurs de divers milieux ciblés</p> <p>13. Connaissances</p> <p>13.1 Surveiller en continu le phénomène de l'itinérance</p> <p>13.2 Développer des nouvelles avenues de recherche et évaluer les pratiques existantes</p> <p>14. Dialogue intersectoriel</p> <p>14.1 Préciser les rôles et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans la lutte à l'itinérance</p>